AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-8-73 569648

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
30 Francs

Supplément n° 2 au Bulletin n° 155 22 Août 1973

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSES DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables au deuxième vol et les pontes sont déposées journellement.

Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans notre Bulletin du 9 Août et d'effectuer un nouveau traitement dès que la dernière application aura perdu son efficacité. Compte tenu des conditions climatiques actuelles l'efficacité d'un traitement contre le carpocapse ne dépasse pas une quinzaine de jours même en l'absence de pluies importantes.

Il est nécessaire de respecter strictement la législation concernant les délais d'emploi des insecticides avant la récolte.

POU DE SAN JOSE

Les premières larves de la deuxième génération sont apparues.

En conséquence, dans les zones intéressées, un premier traitement devra être appliqué dans la semaine du 27 Août au 1er Septembre. Une nouvelle application devra être effectuée deux semaines après. On pourra utiliser un produit à base d'une des matières actives suivantes : Méthidathion (40 g/hl), Oléoparathion, Parathion émulsion (25 g/hl).

Ces traitements sont obligatoires dans toutes les communes faisant partie des zones contaminées et des zones de protection qui ont été définies par l'arrêté ministériel du 4 Août 1958.

TAVELURES - ACARIENS - PSYLLES

Il y a lieu de tenir compte des indications données dans notre Bulletin du 9 Août. Il est notamment recommandé de surveiller les poiriers afin d'éviter des invasions tardives de psylles toujours très dangereuses.

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE - BLACK-ROT

Il y a lieu de tenir compte des indications données dans notre Bulletin du 9 Août.

GRILLAGE DES GRAPPES

Les températures anormalement élevées que nous subissons actuellement ont été à l'origine de grillage sur grappes plus ou moins important suivant les situations et les cépages. Ce sont les grappes exposées au midi qui sont les plus touchées. Ces dégâts ne doivent pas être confondus avec ceux du Black-rot ou du Rot-brun.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 1283

TEIGNE DU POIREAU — CULTURES LEGUMIERES

Le troisième vol se poursuit et les conditions climatiques sont toujours favorables aux pontes. Il est donc nécessaire d'effectuer un nouveau traitement qui devrait être exécuté au plus tard au début de la semaine prochaine.

MILDIOU DU TABAC — TABAC

La S.E.I.T.A. signale de nombreux foyers dans toutes les régions où l'on cultive le tabac. Il y a donc lieu d'intervenir en suivant les directives de cet organisme.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT

B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"CENTRE"

G. BENAS